

SESSION RÉGULIÈRE
9 AVRIL 2008

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE du Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, tenue le mercredi 9 avril 2008, à 19h30, à la salle du conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

Jean-Guy Breton	(Lac-Etchemin)
Mario Pouliot	(Sainte-Aurélie)
Richard Turcotte	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Serge Fortier	(représentant de Saint-Cyprien)
Marcel Morissette	(Sainte-Justine)
Suzanne C. Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marcel Asselin	(Saint-Magloire)
Pierre Poulin	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Daniel Gagné	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la session. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la session. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande aux membres du conseil s'ils désirent ajouter des sujets à la proposition d'ordre du jour.

Monsieur le préfet souhaite de façon particulière la bienvenue à monsieur Pierre Poulin, maire de Saint-Prosper, élu à ce titre le 30 mars dernier.

2008-04-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 12 mars 2008 et suivi.**
- 4.0 Dépôt du compte-rendu du comité administratif du 2 avril 2008.**
- 5.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
 - 5.1 Article 59 : résolution pour transmission finale du dossier à la CPTAQ;
 - 5.2 CPTAQ : demande du ministère des Transports.
- 6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD (s'il y a lieu).**
- 7.0 Affaires courantes :**
 - 7.1 Rapport des vérificateurs, exercice financier 2007;
 - 7.2 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions;
 - 7.3 Nominations à divers comités (postes vacants) :
 - 7.3.1 Comité de gestion des boues;
 - 7.3.2 Comité technique sur la ruralité;
 - 7.3.3 Comité du service d'évaluation;
 - 7.3.4 Conseil de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC);

- 7.4 Représentants des services incendie au comité de sécurité incendie (recommandation du CA-1);
- 7.5 Reclassement du niveau d'emploi d'un salarié (recommandation du CA-3);
- 7.6 Traitement administratif d'une contribution résiduelle au REER non applicable à la contribution au RREMQ (recommandation du CA-4);
- 7.7 Service de tests d'eau (recommandation du CA-6);
- 7.8 Demandes de contribution (recommandation du CA-7).
- 8.0 Divers rapports de comités, colloques et rencontres (s'il y a lieu).**
- 9.0 Administration :**
 - 9.1 Liste des comptes à payer;
 - 9.2 État des encaissements et déboursés.
- 10.0 Correspondance.**
- 11.0 Varia :**
 - 11.1 Service postal;
 - 11.2 Fosses septiques;
 - 11.3 Internet haute vitesse.
- 12.0 Période de questions.**
- 13.0 Clôture de la session.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-04-02

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2008 ET SUIVI :

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session régulière du 12 mars 2008 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 AVRIL 2008 :

Compte-rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

Les membres du Conseil conviennent de considérer le point 7.1 avant le point 5 de l'ordre du jour.

7.1 Rapport des vérificateurs, exercice financier 2007 :

Monsieur Claude Arguin, de la firme Blanchette Vachon et Associés, dépose et procède à la présentation du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007. Copie de ce rapport est remise à chacun des membres du Conseil des maires.

2008-04-03

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins accepte le rapport des vérificateurs et les rapports financiers tels que préparés par la firme Blanchette Vachon et Associés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Fernand Heppell, soit autorisé à signer ces rapports financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007 et à en transmettre une copie au ministère des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

5.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

5.1 Article 59 : résolution pour transmission finale du dossier à la CPTAQ, acceptation de l'orientation préliminaire :

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, informe les maires qu'à l'exception de celle de Saint-Prosper (adoptée mais non transmise), toutes les résolutions municipales ont été transmises à la MRC et que celles-ci sont toutes favorables à l'orientation préliminaire de la CPTAQ à l'égard de la demande d'autorisation à portée collective (article 59). Enfin, le conseil de la MRC est invité à adopter une résolution similaire et pour le même objet.

De plus, monsieur Lacombe dépose un projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) qui devrait être adopté suite à la décision de la CPTAQ attendue au cours des prochaines semaines. À cet effet, un avis de motion a déjà été donné par monsieur le maire Richard Turcotte le 13 mars dernier. Ce RCI traduit l'entente et l'orientation de la CPTAQ à l'intérieur d'un cadre juridique applicable. Le schéma d'aménagement et les règlements d'urbanisme des municipalité devront par la suite être modifiés en conséquence.

2008-04-04

Article 59 : avis de la MRC des Etchemins à l'égard de l'orientation préliminaire de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a adopté le 14 mars 2007, une résolution signifiant à la CPTAQ son intention de déposer une demande d'autorisation à portée collective pour les 2 volets de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une entente dont le texte a été rédigé par le coordonnateur du service de l'aménagement de la MRC et ce en collaboration avec les fonctionnaires des 2 Fédérations régionales de l'UPA concernées;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est intervenue à la suite de 2 rencontres de négociations tenues les 17 octobre et 10 décembre 2007, auxquelles rencontres ont participé les représentants des Fédérations de l'UPA (Beauce et Bellechasse), les commissaires et fonctionnaires de la CPTAQ ainsi que les membres du comité d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de cette entente a été adressé à la CPTAQ le 18 janvier 2008;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a transmis le 13 février dernier une orientation préliminaire aux fins d'obtenir une acceptation de la part de la MRC et de ses municipalités constituantes;

CONSIDÉRANT QUE cette orientation préliminaire est conforme à l'entente intervenue entre les parties concernées (MRC, UPA, CPTAQ);

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE
ET RÉSOLU

QU' après avoir pris connaissance de l'orientation préliminaire de la CPTAQ relativement à la demande d'autorisation à portée collective, le Conseil de la MRC des Etchemins estime qu'elle reflète l'ensemble des pourparlers et de l'entente négociée;

QUE le Conseil des maires signifie son acceptation à la CPTAQ à l'égard de l'orientation préliminaire telle que déposée;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

5.2 CPTAQ : demande du MTQ :

2008-04-05

Avis sur une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ par le ministère des Transports du Québec (dossier no 154-04-0344) :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a transmis à la MRC, le 25 mars 2008 (reçue le 3 avril), une demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir un avis conformément aux dispositions de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée permettra au ministère des Transports d'adoucir un talus de la route 204 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis. Ces travaux nécessitent un élargissement de l'emprise de la route en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose d'un délai de 45 jours pour se prononcer sur une telle demande;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que la demande du ministère des Transports du Québec (dossier no 154-04-0344) adressée à la Commission de protection du territoire agricole est légitime et vise à améliorer la sécurité du réseau routier;

QUE la demande est jugée satisfaisante en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

QUE le Conseil des maires juge la demande conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins (aucun règlement de contrôle intérimaire en vigueur applicable à cet effet);

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :

6.1 Reconnaissance du patrimoine :

Monsieur Martin Veilleux, directeur général du CLD, informe les membres du Conseil des maires de la tenue de l'activité *Reconnaissance du patrimoine*. Cette activité a lieu à tous les 2 ans à l'échelle de la MRC, soit l'année où fait relâche l'activité *Les Prix du patrimoine des régions de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches*.

Monsieur Veilleux rappelle que la *Reconnaissance du patrimoine* veut souligner les initiatives de personnes, et non d'organismes ou d'entreprises, qui contribuent à la mise en valeur du patrimoine dans Les Etchemins.

Les municipalités seront invitées à soumettre des candidatures de leur milieu dans le cadre de cette activité.

6.2 Souper des forestiers :

Le directeur du CLD rappelle aussi la tenue du *Souper des forestiers* le 24 avril prochain, à compter de 17h30, à la Salle de l'édifice municipal de Sainte-Aurélie. Une invitation est également lancée à ceux qui voudraient effectuer la visite du Vieux Moulin de Metgermette Nord à compter de 16h00.

7.0 AFFAIRES COURANTES :

7.1 Rapport des vérificateurs, exercice financier 2007 :

Point déjà traité après le point 4.

7.2 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet attire l'attention des membres du Conseil sur différents points traités lors de diverses réunions auxquelles il a participé.

Redécoupage de la carte électorale :

Le projet de redécoupage de la carte électorale a fait l'objet d'une partie importante de la dernière réunion de la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches.

Projet d'entente spécifique sur l'Immigration :

Le projet d'Entente spécifique sur l'immigration a dû être reporté lors de cette réunion de la Conférence des préfets, faute de temps, mais aussi parce que les objectifs concrets et les modalités de mise en œuvre de cette entente spécifique, coordonnée par la CRÉ, doivent être plus clairement définis pour répondre à certaines craintes exprimées.

Parmi ces craintes, notons celle que les initiatives locales soient diluées, en termes de dynamique, mais aussi sur le plan financier, par ce projet de régionalisation de l'immigration. Le fait que le ministère des Transports n'ait pas été approché à titre de partenaire signataire de cette entente pose aussi un problème. Le transport des personnes compte en effet parmi les problématiques les plus importantes dans les démarches effectuées pour développer l'immigration dans la région Chaudière-Appalaches, et le ministère des Transports devrait ainsi réserver des fonds spécifiques à cette fin.

Un retour sera fait sur ce dossier selon son évolution.

Fourniture du rôle d'évaluation à la Commission scolaire :

Monsieur le préfet fait part de l'accueil plutôt froid qui a prévalu lors d'une récente rencontre des préfets et directeurs des MRC desservies par la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin avec les administrateurs de la CSBE.

Cette rencontre avait comme objectif de vérifier l'ouverture de la CSBE à contribuer plus équitablement aux coûts de confection et de maintien des rôles d'évaluation que la CSBE utilise pour une portion d'environ 18 % du champs d'impôt foncier occupé à l'aide de cet outil qui coûte très cher au monde municipal.

Bien qu'un suivi officiel doive nous être transmis suite à cette rencontre, monsieur le préfet note l'intervention d'un commissaire, non contredite par ses pairs, à l'effet que si la Commission scolaire paie davantage pour ce produit « elle devra avoir un droit de regard sur la gestion des MRC ... ».

Une correspondance concernant la fourniture de ce service aux commissions scolaires a été transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions, sous la signature des préfets des MRC desservies par la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

7.3 Nominations à divers comités (postes vacants) :

2008-04-06

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE
ET RÉSOLU

QUE monsieur le maire Pierre Poulin soit désigné pour siéger aux comités suivants :

- comité de gestion des boues;
- comité technique de la ruralité;
- comité du service d'évaluation;
- et qu'il soit aussi désigné pour représenter la MRC au Conseil de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-04-07

7.4 Représentants des services incendie au comité de sécurité incendie (recommandation du CA-1) :

CONSIDÉRANT la résolution no 2008-03-07 adoptée par ce Conseil lors de la session du 12 mars 2008;

CONSIDÉRANT l'analyse de la situation effectuée par le comité administratif et la recommandation formulée par ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN
ET RÉSOLU

QUE les représentants suivants des services incendie locaux soient désignés pour siéger au comité de sécurité incendie : Régis Morin (Saint-Prospér), Hugo Bélanger (Sainte-Aurélie) et Sylvain Poulin (Lac-Etchemin);

QUE la constitution actuelle du comité de sécurité incendie soit considérée comme une situation transitoire, le comité de sécurité incendie devant formuler, au cours des prochains mois, une recommandation pour les années 2009 et suivantes pour la formation de ce comité, incluant l'application d'un principe de rotation.

Le vote est demandé sur cette proposition :

Pour :	10	89,71%
Contre :	03	10,29%

ADOPTÉE SUR DIVISION.

Effectifs d'officiers :

On attire aussi l'attention sur la recommandation du comité administratif à l'effet que le comité de sécurité incendie analyse la situation actuelle et prévisible des effectifs d'officiers au sein des services locaux.

Il importe en effet de s'assurer que les dispositions soient prises afin de s'assurer que les services locaux ne soient pas éventuellement dépourvus d'officiers.

2008-04-08

7.5 Reclassement du niveau d'emploi d'un salarié (recommandation du CA-3) :

CONSIDÉRANT le dossier soumis par la direction générale et la recommandation du Comité administratif formulée suite à l'étude de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL ASSELIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARIO POULIOT
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil des maires acceptent la recommandation formulée par le Comité administratif à l'effet que le niveau d'emploi de monsieur Jean-François Morin soit porté à la Classe 2, Niveau 4 (Technicien sénior en évaluation), Échelon 5, selon les dispositions de la Convention collective en vigueur; cette modification devant prendre effet à compter de la semaine prochaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.6 Traitement administratif d'une contribution résiduelle au REER non applicable à la contribution au RREMQ (recommandation du CA-4) :

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'établissement des conditions globales de traitement du directeur général, il fut convenu à partir de l'année 2003 que la contribution de l'employeur à titre de REER serait de 3% supérieur à celle des autres salariés;

CONSIDÉRANT QUE le récent passage, pour les employés de la MRC, au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) ne permet pas une telle contribution distincte;

CONSIDÉRANT QUE le traitement administratif de 2 régimes (REER et RREMQ) serait inutilement lourd pour les 2 parties;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif formulée à ce sujet;

2008-04-09

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN
ET RÉSOLU

QUE ce résiduel de 3% non admissible au RREMQ soit appliqué directement à la rémunération du directeur général à compter de l'entrée en vigueur du RREMQ, ce dernier déclarant accepter cette formule.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.7 Service de tests d'eau (recommandation du CA-6) :

2008-04-10

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE
ET RÉSOLU

QUE le coût du service de tests d'eau fourni par la MRC pour les puits privés soit ajusté en fonction des frais encourus par la MRC, en y ajoutant 10% d'administration, pour un coût total unitaire de 50\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.8 Demandes de contribution (recommandation du CA-7) :

URLS : événement Hommage aux bénévoles :

Conformément à la recommandation du Comité administratif, et tel que déjà convenu au cours des dernières années, les membres du Conseil des maires conviennent de laisser les municipalités locales décider si elles veulent contribuer individuellement, compte tenu qu'elles sont directement sollicitées.

8.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, COLLOQUES ET RENCONTRES :

Monsieur le maire Adélarde Couture fait part que, lors de la dernière réunion du conseil d'administration de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée des Appalaches, le CA acceptait de maintenir le budget d'intervention sur le terrain au même niveau que l'an dernier, soit un montant de l'ordre de 3 252 000\$.

9.0 ADMINISTRATION :

9.1 Liste des comptes à payer :

2008-04-11

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 170 780.93\$, incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des sessions de ce Conseil.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

10.0 CORRESPONDANCE :

10.1 Steven Blaney, député de Lévis-Bellechasse :

Événement *Hommage à nos services de protection* dont les pompiers municipaux. Cet événement se tiendra le 25 mai prochain au Fort Numéro-Un de Lévis et regroupera des policiers, pompiers, ambulanciers et militaires.

Tous les services de protection incendie et tous les maires recevront une invitation pour cette activité. Correspondance déposée.

10.2 Laurent Lampron, dir.gén. de la Conférence régionale des élus (CRÉ) :

Invitation à participer au Forum régional du 12 juin 2008 dans le cadre de l'élaboration du *Plan quinquennal de développement régional 2008-2013 de Chaudière-Appalaches*. Divers partenaires du développement seront invités à ce Forum au cours des prochaines semaines. Correspondance déposée.

10.3 Sûreté du Québec, Bureau du commandant du District :

Suite au départ à la retraite du commandant Jacques Ayotte, l'inspecteur chef Jean Cowan sera le nouveau commandant du district à compter du 1^{er} septembre, avec un intérim assumé par l'inspecteur Pierre Toulouse jusqu'à cette date. Correspondance déposée.

10.4 Conférence régionale des élus (CRÉ) :

Transfert aux MRC du solde du Fonds de diversification économique de la région Chaudière-Appalaches (ancien Fonds du CRCD). Montant pour chaque MRC : 1 840\$. Correspondance déposée.

10.5 Centre de santé et des services sociaux des Etchemins :

Transmission du compte-rendu de la rencontre sur le développement de l'habitation sociale dans les Etchemins tenue le 14 janvier dernier.

Une copie de ce compte-rendu est remise à chacun des membres du Conseil des maires.

10.6 Marc Tanguay, pdg, Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches :

Réponse à notre correspondance relative à la demande formulée depuis plusieurs mois pour l'obtention de certaines données pour les services préhospitaliers d'urgence sur notre territoire.

Monsieur Tanguay réfère à une rencontre tenue avec des représentants de notre milieu par l'ASSS depuis notre correspondance où l'ensemble des volets associés à l'organisation des services préhospitaliers ont été présentés.

Monsieur Tanguay note qu'une « *nouvelle rencontre pourra être tenue en juin prochain afin de faire connaître les données 2007-2008 ainsi que les résultats de l'analyse des besoins calculés selon la nouvelle méthode retenue et qui tient compte de facteurs additionnels pour garantir l'équité dans la répartition des ressources* ». Correspondance déposée.

10.7 Jean Dionne, directeur régional du MAMR :

Transmission d'un chèque de 308 358,52\$ représentant le versement 2007-2008 de la subvention du Pacte rural (258 358,52\$) et un montant de 50 000\$ réservé au financement de 2 postes d'agent de développement rural. L'émission de ce chèque vient confirmer que notre Plan de travail a été accepté par le MAMR et que nous pouvons commencer à engager des sommes provenant de l'enveloppe du Pacte rural. Correspondance déposée.

10.8 Jean Dionne, directeur régional du MAMR :

Information à l'intention des MRC qui souhaiteraient accueillir les Grands Prix de la ruralité qui se tiendront au mois de septembre de chaque année. Inscription avant le 1^{er} mai. Correspondance déposée.

10.9 Lise Buteau, responsable des programmes de rénovation domiciliaire :

Rapport sommaire des dossiers traités sur le territoire du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008. Une copie est remise à chacun des membres du Conseil des maires et un communiqué sera transmis via les bulletins municipaux pour faire une relance de l'information sur ces programmes. Rapport déposé.

11.0 VARIA :

11.1 Service postal :

Le directeur général attire l'attention sur une récente et additionnelle réduction du service de la Société canadienne des Postes sur la partie est de notre territoire. Désormais, tout courrier que nous acheminons vers ce secteur, autre que celui transmis sous format lettre, est acheminé avec le courrier national qui se dirige vers Montréal pour y être trié et retourné ... chez-nous.

11.2 Fosses septiques :

Monsieur le maire Daniel Gagné invite les maires à s'exprimer sur la nécessité d'obliger éventuellement la conformité des installations d'évacuation des eaux usées.

L'importance de le faire à moyen terme, mais aussi la difficulté d'application d'une réglementation à ce sujet ressortent principalement d'un bref échange à ce sujet qui devra être repris dans un avenir rapproché.

11.3 Internet haute vitesse :

Suite à une question soulevée concernant la couverture du territoire des Etchemins par le service internet « haute vitesse », le directeur général fait part d'une récente rencontre précisément à ce sujet avec le président et chef de la direction de Sogetel Inc., monsieur Alain Duhaime.

Des démarches antérieures avec diverses instances de Sogetel pour obtenir la localisation précise de ce service sur notre territoire étaient restées infructueuses. La direction de l'entreprise s'était limitée à confirmer verbalement que plus de 90% des abonnés du territoire Etcheminois desservi par Sogetel pouvaient avoir accès au service haute vitesse.

Or, lors de la rencontre mentionnée précédemment, le président de l'entreprise a convenu avec le directeur général de la MRC de transmettre à la MRC le détail de cette desserte, et de faire le point à ce sujet par la voie des médias afin d'informer adéquatement les citoyens et les entreprises du territoire sur les possibilités d'accès à ce service.

Les représentants des médias présents à l'assemblée confirment que monsieur Duhaime n'est pas encore entré en contact avec eux à cette fin. Le directeur général fait part que la MRC n'a d'ailleurs pas encore reçu les documents convenus entre monsieur Duhaime et lui-même.

Un suivi sera évidemment fait sur ce dossier.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'est soumise à l'assemblée.

2008-04-12

13.0 CLÔTURE DE LA SESSION :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,
APPUYÉ ET RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 22h20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER